
EXAMEN D'ACCES AU STAGE PROFESSIONNEL D'ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE Session 2023

23 mars 2023 : 15 heures à 16 heures 30

EPREUVE : DROIT DES SOCIETES ET DES CONTRATS

Durée : 01 h 30

Coefficient : 2

SUJET :

Les situations particulières affectant les droits de l'associé
(notamment : indivision, démembrement de propriété, qualité d'époux de l'associé...)